

23 juin 2020

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### La pandémie se poursuit : les jeunes placés doivent être soutenus

Ottawa, ON – Au début de la pandémie, les réseaux de jeunes pris en charge partout au pays, la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, Vers un chez soi et plusieurs autres organismes ont demandé aux gouvernements de suspendre les seuils d'âge prévus par la loi auxquels les jeunes pris en charge doivent quitter les services. Toutes les juridictions, sauf deux, ont mis en place un moratoire, permettant à des milliers de jeunes de continuer d'avoir accès à un logement et à des services qu'ils auraient autrement perdus.

Certains de ces moratoires expirent dans les semaines et les mois à venir. Les jeunes sont inquiets.

Une [étude récente](#) menée au Québec, où il n'y a pas de moratoire sur les transitions, note que la pandémie « rend encore plus difficile l'accès au logement, augmente considérablement les risques liés aux problèmes de santé mentale chez les populations déjà vulnérabilisées, restreint la poursuite des études, complexifie l'accès à l'emploi et risque de forcer plusieurs jeunes à se placer dans des situations susceptibles de mener à une surjudiciarisation ».

Au cours des trois derniers mois, nous avons observé l'impact négatif de la pandémie sur la [santé mentale des jeunes](#) et une augmentation marquée de la [violence contre les femmes](#). Les effets sociaux-économiques de la COVID-19 risquent d'être significatifs et d'avoir un impact démesuré sur les personnes qui sont déjà dans des situations précaires.

Les jeunes qui sont ou ont été pris en charge ont besoin de notre appui inconditionnel. Ce n'est pas le moment de pousser les jeunes à entreprendre une grosse transition de vie, ni le moment de leur soustraire un logement ou des services sur lesquels ils comptent. La plupart des gouvernements sont d'accord et travaillent présentement à prolonger leurs moratoires.

Les gouvernements doivent mettre en place un moratoire sur les transitions des jeunes pris en charge et maintenir ce moratoire jusqu'à ce qu'un plan soit en place pour assurer aux jeunes une transition en toute sécurité, dignité et respect.

Nous continuons de demander aux gouvernements, ainsi qu'à tous les organismes qui œuvrent auprès des jeunes pris en charge, de mettre en œuvre immédiatement les quatre mesures urgentes suivantes.

- 1. Collaborer avec les réseaux de jeunes pris en charge et nos partenaires nationaux afin de développer des directives politiques et pratiques pour soutenir les transitions des jeunes vers des services gouvernementaux et dans la communauté.**

Pendant la pandémie, les jeunes qui ont atteint l'âge auquel ils quitteraient les soins devraient être autorisés à rester dans leur placement actuel et à recevoir des services - aucun dossier ne devrait être clos, et aucun service ne devrait être retiré, y compris l'accès aux travailleurs sociaux et aux programmes qui seraient autrement conditionnés par le fait d'être à l'école ou en formation. Nous remercions ceux qui ont mis en place un moratoire sur les transitions et demandons aux gouvernements du Québec et du Nunavut de prendre action immédiatement.

Grâce aux moratoires, les gouvernements ont la chance de réimaginer et de transformer leur réponse aux transmissions des jeunes placés, sans placer ces jeunes à risque. Nous voulons porter main forte.

**2. Fournir immédiatement des services de santé mentale accessibles gratuitement et maintenir les liens familiaux et culturels pour les jeunes ayant été pris en charge.**

Les jeunes sont particulièrement vulnérables aux déclencheurs du syndrome de stress post-traumatique en raison de leur isolement forcé. Les rencontres régulières entre les jeunes, les soignants et les travailleurs sociaux doivent se poursuivre. Les jeunes ont plus que jamais besoin de leur famille. Nous devons **protéger et promouvoir les liens familiaux et culturels** pour les jeunes, en particulier pour les jeunes des Premières nations, les jeunes Métis et Inuits, et les jeunes noirs, racisés et LGBTQ2S+ qui sont surreprésentés. Un soutien gratuit en matière de santé mentale doit être fourni (c'est-à-dire des conseils, un psychologue, un psychiatre, des aînés), en personne (en respectant les mesures sanitaires), ou en utilisant le téléphone, le chat en ligne et la vidéoconférence pour maintenir la continuité des liens.

**3. Tendre la main à ceux qui ont récemment cessé d'être pris en charge et leur offrir l'aide supplémentaire nécessaire à leur survie, sans critères ni conditions d'éligibilité.**

Les jeunes qui sont ou ont été pris en charge, et ceux qui quittent les soins malgré les moratoires en place, doivent avoir un accès immédiat à un logement et à une aide financière pour tous les besoins, y compris le loyer, l'épicerie et les médicaments. Les jeunes handicapés devraient avoir accès à des ressources supplémentaires qui répondent à leurs besoins spécifiques. Aucune date butoir arbitraire ne devrait être imposée à ces services essentiels, avec une approche de discrétion absolue pour s'assurer que les jeunes à statut précaire ne sont pas laissés pour compte.

Les gouvernements devraient permettre à tous les anciens jeunes pris en charge, à ceux qui quittent ou ont récemment quitté la détention et à ceux qui se trouvent dans des situations de logement précaires d'avoir accès à un financement transitoire. Étant donné que la plupart des systèmes de protection de la jeunesse ne suivent pas les jeunes une fois qu'ils sont sortis du système, la communication de ce financement devrait se faire par le biais d'un appel public et inclure un numéro d'appel pour les jeunes qui ont besoin de soutien. Les fonds devraient être rendus accessibles aux jeunes du système de protection de la jeunesse, quel que soit leur âge et sans processus de documentation intrusifs.

**4. Lorsque des jeunes viennent vous voir à la recherche d'un logement et de services, ne les refusez pas.**

Les risques d'abus en milieu de placement et de violence entre partenaires intimes augmentent avec les mesures de distanciation sociale. Les jeunes pris en charge et non pris en charge peuvent être à la recherche de placements alternatifs et de logements plus sûrs. Les organismes de protection de la jeunesse doivent continuer à se renseigner auprès des jeunes et à tendre la main à ceux qui vivent de façon indépendante et être prêts à prendre des mesures pour remédier aux situations dangereuses.

Les refuges pour jeunes et les fournisseurs de logements devraient bénéficier d'une certaine flexibilité et d'un soutien pour créer des dispositifs alternatifs afin de garantir que les jeunes puissent rester logés. Si des jeunes présentent des symptômes de la COVID-19, des mesures immédiates de mise en quarantaine doivent être prises. **Aucun jeune ne doit se voir refuser un logement.**

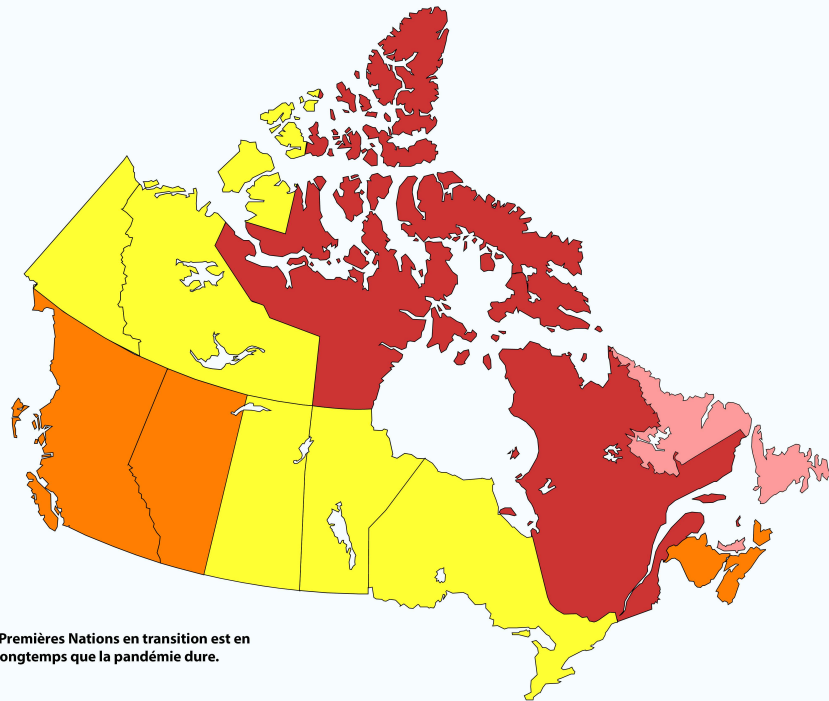
Tous les gouvernements devraient immédiatement suspendre les expulsions – de nombreuses personnes qui entrent et sortent du système de protection de la jeunesse peuvent ne pas avoir un "foyer" sûr ou adéquat où aller.

Nous remercions les jeunes anciennement placés, les travailleurs de première ligne, les défenseurs, et les familles qui font leur part pour protéger les jeunes et établir des liens avec eux dans le cadre de soins en cette période de vulnérabilité unique. Nous vous prions d'être clairs et transparents avec les jeunes pour qu'ils soient informés des programmes et des services à leur disposition. Les jeunes sont inquiets et ont besoin de savoir que nous serons là pour eux.

Nous pouvons tous être en solidarité avec les jeunes placés et anciennement placés. Interpelez vos élus provinciaux, territoriaux et fédéraux sur les médias sociaux. Dites-leur que les jeunes qui quittent les services de protection de la jeunesse méritent notre appui total et demandez-leur de collaborer avec les réseaux de jeunes pris en charge pour mettre en place un nouveau plan.

**Moratoires provinciaux et territoriaux sur la transition des jeunes**

- Aucun
- Avec date d'expiration fixée, dans les trois mois
- À perpétuité, jusqu'à la fin de la pandémie
- Les transitions ont repris prudemment dans certains cas
- Provinces et territoires dotés d'un protocole et d'une politique complets et universels pour des transitions sécuritaires et solidaires hors du bien-être de l'enfance



Un moratoire fédéral pour les jeunes des Premières Nations en transition est en place pendant au moins 6 mois, ou aussi longtemps que la pandémie dure.

---

**Contact pour les médias:**

Pour parler avec les responsables des réseaux de jeunes pris en charge, communiquez avec:

Rachel Gouin, Directrice générale, Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada  
Rachel@cwlc.ca  
613-791-0361 (cell)

**Youth in Care Canada** est une organisation caritative nationale dirigée par des jeunes et des anciens prestataires des services de protection de la jeunesse de tout le Canada. Le YICC existe pour partager l'expertise, les opinions et les préoccupations des jeunes pris en charge et de ceux qui en sont issus. Depuis 1985, nous faisons participer les jeunes pris en charge et ceux qui travaillent avec eux à la recherche, à l'élaboration de politiques et à la formation des aidants et des professionnels de la protection la jeunesse. Nous aidons, soutenons et favorisons le développement de réseaux provinciaux et communautaires de jeunes pris en charge dans tout le Canada, et nous contribuons à faire avancer le mouvement national et international de réseautage des jeunes pris en charge.

**Centre Amitié, Ressources et Entraide pour la Jeunesse (C.A.R.E Jeunesse)** est un organisme provincial bilingue à but non lucratif fondé par des anciens prestataires de soins, qui offre un soutien aux jeunes pris en charge et aux anciens prestataires de soins du Québec. C.A.R.E Jeunesse a été créé pour améliorer la qualité de vie dans et après les placements de soins en fournissant un environnement sûr pour les membres afin de se connecter et de former des relations de soutien ainsi qu'en offrant des possibilités de défense, d'éducation et d'autonomisation.

L'organisation met les jeunes et les anciens prestataires plus âgés en contact avec des ressources, examine les politiques relatives aux jeunes pris en charge et propose des formations et des consultations aux professionnels sur les questions relatives aux jeunes pris en charge. C.A.R.E Jeunesse offre un soutien aux jeunes et aux anciens prestataires de tous les placements de protection de la jeunesse, y compris, mais sans s'y limiter, les foyers d'accueil, les foyers de groupe et une série de centres résidentiels. C.A.R.E Jeunesse est un organisme inclusif qui accueille des membres de tous horizons, de toutes capacités, cultures, religions, sexes, orientations sexuelles et ethnicités.

**La Montreal Youth in Care Alumni Student Association (MYCASA)** a été créé par et pour les anciens prestataires de services de prise en charge qui fréquentent des établissements d'enseignement supérieur à Montréal. Cette association, dirigée par des pairs, offre une communauté sûre et sans jugement qui encourage les anciens prestataires à se mettre en réseau, à se soutenir et à se défendre mutuellement tout au long de leur parcours postsecondaire, et à faire entendre leur voix.

**L'Ontario Children's Advancement Coalition** est une initiative non partisane, dirigée par First-Voice Advocates, qui défend le leadership d'experts en situation réelle. Le CCOE est composé de personnes ayant de l'expérience en matière de protection et d'adoption des enfants, de système de justice pénale pour les jeunes, de santé mentale, d'invalidité, d'itinérance et de communautés LGBTQ\*. Nous croyons qu'il faut éduquer la communauté sur les droits de l'enfant, les besoins des populations privées de leurs droits et marginalisées, et travailler avec les jeunes pour développer des compétences et des expériences liées au bien-être, aux droits et à l'autonomisation. Le CCOC croit en un Ontario où les enfants et les jeunes vulnérables sont soutenus pour devenir des adultes prospères. Le CCOC a été fondé en réponse à la fermeture du Bureau du défenseur des enfants de l'Ontario.

**VOICES : Manitoba's Youth in Care Network** appui, encourage et plaide pour la cause des jeunes placés au Manitoba. Ils accompagnent les jeunes lorsqu'ils sont placés, lorsqu'ils vivent des transitions vers l'indépendance (l'interdépendance) et lorsqu'ils poursuivent leurs objectifs en tant qu'adultes. VOICES est mené par des jeunes et est centré sur la jeunesse. Ils

conscientisent le public sur les défis auxquels les jeunes font face et travaillent avec les professionnels de première ligne pour que le système de protection de la jeunesse réponde mieux aux besoins des enfants et des jeunes.

**Fostering Change** vise à modifier les politiques publiques en faveur des jeunes qui ne sont plus pris en charge par le gouvernement en Colombie-Britannique. Notre campagne est menée par des organisateurs communautaires qui ont une expérience concrète et qui mettent tout en œuvre pour faire changer les choses. Fostering Change est une initiative de First Call: BC's Child and Youth Advocacy Coalition.

**La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada** est une organisation caritative nationale composée de membres qui défendent et promeuvent la législation, la politique, la recherche, les programmes et les services qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de la précarité et des traumatismes. Nous aspirons à ce que tous les enfants s'épanouissent, qu'ils sachent qu'ils sont aimés et qu'ils aient un sentiment d'appartenance.

**A Way Home Canada** est une coalition nationale qui réimagine les solutions au phénomène des jeunes sans-abri en transformant les politiques, la planification, la pratique et l'innovation. A Way Home travaille avec tous les ordres de gouvernement, les communautés, les fournisseurs de services et les organisations philanthropiques pour créer un environnement de politiques, d'investissements et de services qui permet de passer de la simple "gestion" du phénomène des jeunes sans-abri par les services d'urgence à une approche plus proactive, basée sur les droits, qui se concentre sur la prévention (empêcher les jeunes de devenir des sans-abri) et aider les sans-abri à s'installer dans un logement avec des aides aussi rapidement que possible, de manière sûre et planifiée. Notre travail collectif est fondé sur des preuves et axé sur les solutions.

**Le Conseil d'adoption du Canada** est une voix nationale pour l'adoption, unifiant les engagements des communautés envers la permanence pour les enfants et jeunes en attente. Notre vision est d'avoir une famille permanente et soutenue pour chaque enfant et adolescent en attente au Canada. En tant que l'unique organisme de bienfaisance national sans but lucratif au Canada au service des personnes adoptées, des familles adoptives et des familles biologiques, nous mettons sur la nécessité de sensibiliser la population sur les 30 000 enfants et jeunes pris en charge par le gouvernement au Canada qui ont besoin de familles permanentes (par le biais de la parenté, soins coutumiers, tutelle légale et l'adoption).